



LANDÉVENNEC

La paroisse qui porte aujourd'hui ce nom, doit son origine au célèbre monastère fondé par saint Guénolé, au **v^e siècle**, et qui a existé jusqu'en 1789.

L'histoire de cette fondation est rapportée dans la *Vie* de saint Guénolé écrite, vers 880, par l'abbé Gurdestin, qui s'inspire de documents antérieurs, entr'autres d'une notice rédigée par le moine Clément, vivant vers 840. (Cette notice vient d'être publiée par M. Latouche, archiviste.) Gurdestin (1) semble avoir eu pour but d'amplifier le récit de Clément et de faire comme un panégyrique de saint Guénolé en forme d'homélie. Ces notices sont deux documents authentiques du ix^e siècle, relatant ce que les religieux savaient de l'histoire de leur fondateur, de sa sainteté, de ses miracles si vivants dans la mémoire des peuples que, dit Clément, les pèlerins et malades accouraient à Landévennec, proclamant que saint Guénolé était plutôt un ange qu'un homme. A cela rien d'étonnant, puisqu'une période de 250 ans à peine les séparait de faits

(1) *Cartulaire de Landévennec*, publié par M. de la Borderie, pour la Société Archéologique du Finistère.

noires et éclatants, tels que la fondation d'un grand monastère et la sainteté admirable de son fondateur.

Il y a une cinquantaine d'années, les savants discutaient, pour savoir à quelle époque, au juste, avait eu lieu cette fondation par saint Guénolé ; mais cette discussion elle-même supposait que tous admettaient au moins l'existence du saint fondateur, qui s'identifiait si bien avec son monastère, qu'un don fait à celui-ci était dit fait à saint Guénolé, longtemps même après qu'il avait cessé de vivre ici-bas.

Depuis, la science aurait fait des progrès, et, maintenant, l'hypercritique en arrive si non à nier l'existence du monastère, du moins à douter que son fondateur ait jamais existé.

Les savants admettent, cependant, qu'à la fin du ix^e siècle, les reliques de saint Guénolé ont été transportées, pour les sauver des Normands, de Landévennec dans plusieurs localités de la Bretagne et de la France, notamment à Montreuil-sur-Mer et à Château-sur-Loir, appuyant leur assertion sur le témoignage écrit de documents contemporains. Sur quoi je me couvrirai volontiers de l'autorité de M. de la Palisse, pour dire que si saint Guénolé a laissé des reliques, c'est qu'il est mort, et s'il est mort, c'est qu'il a vécu.

Mais, disent les savants, on ne peut se fier au Cartulaire, dont une grande partie des pièces sont fausses. Expliquons-nous. Nous admettrions, facilement, que la rédaction des actes qui le composent ait été faite par les religieux, à un moment où ils n'avaient pas sous les yeux les originaux, disparus par le malheur des temps, qu'ils aient employé, à cet effet, les formules qu'ils estimaient les plus vraisemblables pour exprimer les intentions des bienfaiteurs, cela est admissible ; mais de là à conclure que les donations sont fausses, parce qu'il y a erreur sur la date, le style et même le nom du donateur, nous croyons qu'en bonne

logique, la conclusion n'est pas rigoureuse. Ce qu'il y a d'essentiel, dans une libéralité, c'est qu'il y ait un don, un donataire et un donateur, serait-il anonyme. Or, dans ces actes prétendus faux du Cartulaire, quelle que soit la valeur des formules, nous sommes obligés de reconnaître la réalité bien palpable du monastère donataire, du don octroyé et possédé pendant plus de dix siècles, comme aussi d'un donateur princier, car si les rédacteurs du Cartulaire peuvent, à la rigueur, se tromper sur son nom, ils ne se trompent certainement pas sur sa qualité.

En tout cas, la partie *fausse* des actes du Cartulaire n'ôte pas sa force probante au témoignage donné par ces actes eux-mêmes, et à la bonne foi des rédacteurs et à la valeur des traditions venues jusqu'à eux.

Nous donnons simplement ici la liste des Abbés de Landévennec, en groupant sous leurs noms quelques faits se rapportant à leur gouvernement, renvoyant au Cartulaire et aux hagiographes pour ce qui concerne la vie du saint fondateur (1).

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS DE LANDÉVENNEC (2)

461-532. Saint GUÉNOLÉ.

Saint GUENAELE; mourut au diocèse de Vannes.

(1) Auteurs à consulter : La *Gallia Christiana*, province de Tours ; — MISSIRIEN : La série des Abbés (Albert Le Grand) ; — DOM MORICE et l'abbé TRÉVAUX ; — M. DE LA BORDERIE : *Hist.*, I, 293-316 ; — LE VOT : *Histoire de l'Abbaye de Landévennec* ; — D. NOËL MARS : *Histoire de l'Abbaye de Landévennec* (JOURDAN DE LA PASSARDIÈRE, *Bulletin diocésain d'Archéologie*) ; — A. OHEIX : *Nécrologe de l'Abbaye de Landévennec* (*Bulletin diocésain d'Archéologie*) ; — A. OHEIX : *Reliques bretonnes de Montreuil-sur-Mer* ; — LATOUCHE : *Mélanges d'Histoire de Cornouailles* ; — D. DE BRUYNE : *Notes sur les Vies de saint Guénolé et de saint Idunet*.

(2) V. MISSIRIEN annotant ALBERT LE GRAND ; le Cartulaire, et l'abbé TRÉVAUX, d'après DOM MORICE.

Abréviations : M. : Missirien ; C. : Cartulaire ; Tré. : Trévaux.

Saint JUD ou JUDUEUS ou JUDULUS ; dont le meurtre fut l'occasion de l'érection de l'église de Daoulas.

ORSCAND (mentionné par Missirien, ne figure sur aucun autre catalogue).

818. MATMUNUC ; dans son entrevue avec Louis Le Débonnaire, sur les bords de l'Ellé, à Priziac, il laissa la règle de saint Colomban, pour donner à ses religieux celle de saint Benoît.

EVEN (M.).

SEGNU ou SEGNEUS (C.).

AELAM (C.), ALANUS (M.).

880. GURDISTIN ; auteur du Cartulaire de Landévennec, ou du moins de la *Vie* de saint Guénolé, qui en constitue la partie la plus notable.

JUSTIN (M.).

954. BENEDIC (1), Benoît ; en 954, souscrivit à la charte par laquelle un certain Hepunou donna à saint Guénolé l'église de Sanctus (*Saintoes*), Saint-Thois.

GURDILEC (C.), GURDILER (M.), GURDILERIUS.

JOHAN (C.), JEAN (M.).

CLEMENS. } Ces trois abbés Clément ne sont,
CLEMENS. } vraisemblablement, qu'un seul, qui
CLEMENS. } aurait vécu assez longtemps.

936. JOHAN (C.) ; cet Abbé Jean serait celui qui est mentionné au Cartulaire de Quimperlé, en 931-936, et auquel aurait été donné Batz Guerrande.

GULOET (C. et M.).

Vers l'an 1000. CADNOU (C.), CADIOCUS (M.).

Cadnou fut témoin de la donation de Ederne, par Budic Castellin (C., pièce 45).

(1) Nous avons respecté l'ordre du Cartulaire ; mais Noël Mars place cet Abbé Bénédic après Johan, mentionné plus bas.

1031. BLENLIVET, Cartul. de Landév.; mort vers 1031; assista à la donation de Locronan à Quimperlé, par Alain Cagnart, en 1031.

1045. ELISUC ou ELISEUS; mourut cette année, nous dit le Cartulaire de Quimperlé, et fut remplacé par

1046. KILLAE, qui mourut, nous dit D. Mars, le 5 des ides de Juin 1075.

JUSTINUS, moine de Redon; c'est lui qui érigea le prieuré de Notre-Dame de Camfrout, pour l'utilité des pèlerins et des pauvres (C., n° 51).

1084. GUILLELMUS, qui reçut en don, l'année de sa nomination, les écluses, moulins et pêcheries de Châteaulin, par libéralité du duc Alain Fergent (C., n° 50).

LANCELIN; le nécrologe met sa mort au 8 des kalendes de Janvier.

ORSCAND; mourut le 10 des kalendes de Janvier (nécrologe).

1142. ELIMARIUS, moine de Sainte-Croix de Quimperlé, mentionné comme Abbé en 1128.

GRASLONUS I; mort, selon le nécrologe, le 6 des ides de Mars (D. Mars suppose cet Abbé d'une époque antérieure).

1163. RIVALLON DE BROUVÉREC, moine de Quimperlé; reçut la bénédiction abbatiale en 1163; mourut le 4 des ides de Novembre.

GRASLON II, dit *de Plebe Enegorii de pago Cap Caval*; est le même que celui que le nécrologe appelle *de Saint-Enogat*, et qui mourut le jour des nones de Novembre.

JACQUES; décédé le 16 des kalendes d'Octobre.

1233. RIVALLON II, dit *de Fago*, du Fou; religieux de Sainte-Croix de Quimperlé; mourut le 18 des kalendes de Décembre; il avait, pour son anniversaire, droit à 5 sous sur Trégarvan.

C'est, sans doute, ce Rivallon qui, en sa qualité d'Abbé de Landévennec, fit partie de la commission chargée, le 4 Décembre 1224, par Honorius III, d'informer sur la sainteté et miracles de saint Maurice de Clohars-Carnoët (*Actes S.-S.*).

Peu après, s'éleva une contestation entre l'Abbé et le couvent de Landévennec, d'une part, et l'Evêque et le Chapitre de Quimper, de l'autre; les premiers prétendaient être sous la juridiction immédiate de l'Archevêque de Tours et, dès lors, ne devaient pas être soumis au droit de visite de l'Evêque de Quimper. Le 15 Mai 1235, Grégoire IX chargea les Archidiacres de Vannes et de Tréguier, avec Yves, chanoine de Vannes, de faire une enquête à ce sujet (*Actes S.-S.*).

Un premier accord intervint, le 24 Août 1236, grâce à l'arbitrage de Robert, évêque de Nantes, Cadoc, évêque de Vannes, et Alain, trésorier de Vannes. Il fut convenu que l'Evêque de Quimper aurait, une fois par an, droit de visite dans le monastère, droit de procuration et de correction, quoique, sur ce dernier point, c'est surtout l'Abbé qui doit s'en charger. L'Abbé et l'Evêque auront un Official commun, pour toutes les terres dépendantes de l'Abbaye; mais dans les causes matrimoniales, la sentence définitive sera réservée à l'Evêque, et le produit des amendes sera partagé entre l'Evêque et l'Abbé. Le choix de l'Official se fera de concert, par l'Evêque et l'Abbé, et en cas de divergence, le Père ministre des Frères mineurs de Quimper fixera le choix.

L'Abbé et ses chapelains, c'est-à-dire les prêtres desservant les paroisses qui dépendent de l'abbaye, seront tenus d'aller au synode diocésain et d'en observer les statuts. Ces chapelains, pour être préposés au gouvernement des paroisses, devront être présentés à

l'approbation de l'Evêque. L'Evêque confirmera également l'élection de l'Abbé, et lui donnera la bénédiction. En retour, l'Abbé, le siège épiscopal vacant, présidera le synode, et il continuera à posséder les immeubles et revenus qu'il avait déjà dans la ville de Quimper.

Telles étaient les principaux articles de cet accord (Cartulaire de Quimper). Mais, en 1249, le Cartulaire nous donne une lettre d'un autre abbé Rivallon, qui constate que de nouvelles contestations avaient surgi entre l'abbaye et le Chapitre de Quimper, au sujet de dîmes, perçues indûment par celui-ci au préjudice de celle-là, notamment dans la paroisse de Briec ; mais qu'on avait fini par s'entendre, moyennant une rente de 40 sols que le monastère s'engageait à payer, tous les ans, au Chapitre.

1240. TADIC ou CADIC ; mort le 12 des kalendes de Juillet (20 Juillet). Il avait droit, pour son anniversaire, sur l'île de Seins (de Sizun), à 3 livres 4 deniers, payables soit en aliment, soit en boisson.

1254. RIVOLLON III, de Ploemergat ; décédé le 3 des ides d'Avril 1254 (11 Avril).

1256. RIVALLON IV, de Trefflez, en Briec ; décédé le 6 des kalendes de Mars (24 Février) 1256. Avait, pour son anniversaire, 15 sous sur le prieuré de Camfrout.

1271. BERNARD, de Edern ; dont la mort est marquée au nécrologe au 6 Août 1271.

1282. BERNARD, de Kerlouré, qui décéda le samedi avant l'Ascension. Il était de la famille de Kerlozrec, en Ploudalmezeau (Jourdan), fondue en Kersulguen, portant : *palé d'or et azur de 6 pièces*.

1283. Rioc, de Plonéour-Cap-Caval, qui mourut le 7 Janvier 1283. Le nécrologe, au dire de Dom Mars, lui donne le nom de *Repotus* ou *Kerpotus*. Pour son anniversaire, la mense du couvent recevait 45 sous,

et 5 sous pour être distribués en pain aux pauvres. 1293-1308. Jean Le Porc, ou peut-être du Parc, en Rosnoën ; fit rédiger le martyrologe ou nécrologe de l'abbaye, par Guillaume de Rennes (1), en 1293, qui termina son travail le jeudi avant la fête de saint Jean-Baptiste. La pierre tombale de cet Abbé est conservée et se voit dans l'escalier de la bibliothèque de Brest. Le haut et le bas de la dalle ont été coupés ; on y lit le fragment d'inscription suivant : ... LEONIA. DICTVS. PORCVS. QVONDAM. ABB. VENNOC. CVIVS. ANIMA. REQVIESCAT. IN. PACE (La Passardière).

Noël Mars fait succéder à Jean Le Porc un Alain PIEZRES, que le Cartulaire place plus bas, après Yves Gormon, et un Abbé Jean, qui ne peut être autre que Jean Le Porc, puisqu'ils meurent le même jour, 10 des kalendes d'Avril (23 Mars 1308), (n. s. 1309).

1308-1311. GUILLAUME, de Saint-Melaine, Rennes ; celui-là même qui avait rédigé le nécrologe, du temps de Jean Le Porc. Il mourut à Vienne, le 3 Octobre 1311 (figure au nécrologe).

(1311)-1344. Yves ou Eude GORMON, du Léon. Les *Actes du Saint-Siège* (p. 36), nous apprennent qu'Yves de Boisboissel, évêque de Quimper, avait accusé, en plein Parlement présidé par le Duc Jean, l'abbé Yves Gormon d'être suspect d'hérésie. Le Duc devait retenir l'administration du temporel de l'abbaye, tant que l'Abbé ne se serait pas justifié devant le Pape Jean XXII. Celui-ci, par lettres données à Avignon, le 13 Août 1333, donna mandat à Alain Gontier, qui venait de succéder à Yves de Boisboissel, transféré à Saint-Malo, d'entendre à ce sujet son prédécesseur, ainsi que les autres personnes qu'il jugerait à propos d'interroger, et de porter sur

(1) Guillelmus Redonis (Noël Mars).

cette question une sentence sans appel. Cette sentence dut être favorable à l'Abbé de Landévennec, car, le 8 Juin 1335, nous voyons le pape Benoît XII confier à Yves Gormon la collation de la paroisse de Guiscriff, au Cardinal Evêque de Tusculum. Guiscriff était vacant par la promotion d'Alain Le Gall au siège de Quimper. Yves Gormon mourut en 1344, laissant, pour son anniversaire, 6 livres sur des terres en Rosnoën.

Alain PIEZRES est placé ici, dans le Cartulaire, après Yves Gormon, et mourut à Avignon ; il eut pour successeur immédiat :

1362. ARMEL DE VILLENEUVE, originaire de Lanvern, qui mourut, suivant le nécrologe, le 22 Juillet 1362.

1371. ALAIN, de Daoulas ; qui mourut le 3 Juin, le mardi après la Trinité, en 1371. Il laissait 40 sous pour son anniversaire.

C'est le dernier Abbé mentionné au Cartulaire de Landévennec, qui ne fait aucune mention de Jean de Langouesnou, que D. Noël Mars s'est cru autorisé à qualifier d'Abbé de Landévennec, et qu'il place, dans son catalogue des Abbés, entre Yves Gormon et Armel de Villeneuve, par suite d'une confusion qu'il a faite ou empruntée à Pascal Robin dans sa traduction du texte de Langouesnou sur la fondation du Folgoët, entre le nom de *Languénoc* ou *Langouesnou*, qu'il prend pour celui de *Languénoc*, qui était un des noms donnés à l'abbaye de Landévennec, de sorte qu'il a lu « Jean, Abbé de Landévennec (*Languénoc*) », au lieu de « Jean, Abbé de Langouesnou » ou de saint Gouesnou. (Voir, à ce sujet, l'étude de M. de la Passardière, dans notre *Bulletin diocésain d'Histoire*, à l'article : *Folgoat*.) Du reste, le nécrologe de Landévennec est absolument muet sur ce personnage, pourtant remarquable ; c'est que ni lui ni Salaün le Fol n'ont eu d'autres traits d'union avec

Landévennec, que leur réputation de sainteté, connue de toute la Bretagne, et qui fut l'occasion de l'érection d'un oratoire de minime importance à Notre-Dame du Folgoat, dans les dépendances de l'abbaye.

1380. BERNARD. Nous trouvons mention d'un Abbé de ce nom, dans une lettre de Clément VII (*Actes S.-S.*) du 20 Juin 1380, par laquelle Jean, cardinal prêtre, du titre de Saint-Marcel, est chargé de pourvoir à l'abbaye de Landévennec, vacante par la « mort de Bernard, dernier Abbé ». Bernard était également prieur de Lanvern, et eut pour successeur, en cette qualité, Yves Jordan, prieur de Concarneau (*Actes S.-S.*, 31 Juillet 1380).

1381-1399. Guillaume DE PARTHENAY. Le 16 Juin 1381, Clément VII donnait mandat à Jean de la Grange, évêque d'Amiens et cardinal prêtre, du titre de Saint-Marcel, de faire admettre, comme religieux de Landévennec, Guillaume de Partenay, prieur de Saint-Denis, de l'Ordre de Saint-Augustin, de Rennes, avec autorisation, pour ce dernier, de pouvoir être promu à la dignité abbatiale (*Actes S.-S.*).

Il est probable que ce choix d'un Abbé étranger à leur Ordre ne fut pas accepté volontiers, par les religieux de Landévennec, car, le 6 Décembre 1382, Clément VII donnait commission aux Evêques de Saint-Brieuc, de Quimper et de Tréguier, d'induire l'Abbé Guillaume en possession de son monastère de Landévennec et d'astreindre les religieux à son obédience, sous peine de censure et d'appel, au besoin, au bras séculier (*Actes S.-S.*, p. 102). Guillaume de Partenay mourut le 9 Août 1399. Au jour de son anniversaire, on doit chanter : *O gloriosa...* (nécrologe).

1400-1425. Yves POULMIC, originaire de la terre de ce nom, à Lanvéoc, en Crozon. Est signalé comme étant pourvu

de l'abbaye, dans le rôle des taxes des subcollecteurs apostoliques en 1405 (*Actes S.-S.*, p. 136). Il dut se démettre vers 1324-1325 ; car son successeur, Henri de Morillon, est signalé comme Abbé, dès le mois d'Août 1325. Yves ne mourut, cependant, que le 5 Avril 1326. Il fut inhumé au milieu de la nef de l'église, dans une tombe portant ses armes : *échiqueté d'argent et de gueules*.

1425-1442. Henri DE MORILLON, de la maison de la Porte-Neuve, en Riec, portait : *d'or au griffon de gueules armé de sable*. Il mourut le 22 Février 1442.

1443-1490. Jacques DE VILLEBLANCHE (*de Villa Alba*) ou de Keranguen, fut nommé Abbé, par lettres d'Eugène IV, datées du 4 des ides d'Avril (*anno Incarnationis*) 1444, c'est-à-dire, nouveau style, du 10 Avril 1445. Dans cette lettre, conservée aux Archives départementales (H. 28), le Pape nous apprend que Jacques de Villeblanche était âgé de 21 ans, né de parents nobles, bénédictin, chanoine de Luçon, ayant reçu les Ordres mineurs, et recommandable par son zèle, sa science et sa vie exemplaire. Il est noté que la taxe due à la Révérende Chambre apostolique, basée sur les revenus de l'abbaye, est de 120 florins d'or.

Les armes de Jacques de Villeblanche étaient : *de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 hures de saumon de même*. L'abbé Trévaux nous dit qu'en 1443, l'Evêque de Quimper ayant résigné son siège, le Pape voulut nommer évêque Jacques, l'Abbé de Landévennec ; mais que le duc François I^{er} s'y étant opposé, ce fut Alain de Lespervez, évêque de Dol, qui en fut pourvu.

En 1459, l'Abbé de Landévennec fut chargé par Pie II, conjointement avec l'Archidiacre de Poher et Jean Baillif, chanoine de Quimper, de juger le cas de vio-

lences exercées par Jean de Brays, prieur de l'île Tristan, et de le déposséder au besoin de son prieuré.

En 1460, Olivier Bear ayant résigné, entre les mains du Pape, la paroisse de Dinéault, qui dépendait de l'abbaye, le Pape prie l'Abbé de Landévennec de la conférer à Hervé Sutoris (Lequéré).

Jacques de Villeblanche ne mourut qu'en 1490, le 8 Mai, laissant son monastère dans un grand état de prospérité et de splendeur, dit Dom Noël Mars.

1490-1496. Mathieu HÉMERY ; qui fut béni en 1489, du temps et du consentement de son prédécesseur, par Alain Le Maout, évêque de Quimper. Il mourut le 2 Septembre 1496. Il portait : *d'or à 3 chouettes de sable becquées et membrées de gueules*. Il était de Cuzon.

1496-1522. Jean DU VIEUX-CHASTEL, prieur de Concarneau, de la famille de Brunault, en Trébrivan ; avait pour armes : *3 fasces accompagnées de 10 hermines 4. 3. 2. 1*. « Ses armes se voient, dit Missirien, en toutes les vitres de l'église et du couvent, et sa tombe est élevée en belle pierre, en la chapelle, du côté de l'Evangile, hors du chœur ; on montre encore de vieux ornements de draps d'or qu'il avait donnés, et un très grand et très riche calice d'argent vermeil doré. » Il restaura, nous dit Dom Mars, plusieurs des prieurés du monastère, enrichit son église de chapelles, le chœur de stalles, et la sacristie de divers ornements et peintures. Il mourut le 19 Octobre 1522, laissant 11 livres à la *chambrière* du monastère, et fut enterré devant l'autel qu'il avait érigé en l'honneur de sainte Barbe, et qui, au xv^e siècle, était dédié à Notre-Dame. Ce fut le dernier Abbé régulier. Il dut faire restaurer la maison des Abbés, à Quimper, car on a trouvé, dernièrement, en démolissant la vieille aile du couvent des Dames Ursulines, un linteau de cheminée portant ses armes.

1522-1524. Thomas LE ROY, originaire de Messac, diocèse de Rennes. Envoyé à Rome, par la Reine Anne, pour négocier quelques affaires, il devint grand personnage et fut nommé clerc de la chambre apostolique, puis procureur de Jules II et de Léon X, au concile de Latran. De 1512 à 1517, il résidait à Rome, et fut comblé de bénéfices, entr'autres d'un canonicat à Quimper, et de la cure de Bothoa (voir Trévaux, Duine, Mollat). Enfin, il fut nommé, par le Pape, évêque de Dol ; mais François I^{er}, en vertu du Concordat, s'opposa à sa nomination ; il ne fut jamais sacré, et mourut à Rome le 21 Octobre 1524. A la mort de Jean du Vieux Chatel, il fut pourvu, en commande, de l'abbaye de Landévennec, prenant la qualité d'évêque élu de Dol ; mais il ne paraît pas qu'il ait jamais fait acte de présence dans son abbaye, et il est possible que, de 1522 à 1524, Landévennec fut gouverné par un Guimar de Trégain, comme le dit Missirien. Toujours est-il que le successeur de Thomas Le Roy fut Alain de Trégain, qui reçut ses bulles de Clément VII, en 1524.

1524-1530 (?) Alain DE TRÉGAIN ; était archidiacre de Cornouaille, originaire de Briec, et portait pour armes : *d'or à trois pommes de pin de gueules*. Dans la bulle de nomination, Noël Mars remarque que le Pape lui recommandait que rien ne fût diminué dans l'observance des règles ; mais, hélas ! Alain Trégain, nous dit Trévaux, eut à combattre quelque résistance de la part des religieux, qui auraient voulu un abbé *régulier*. En 1526, le 3 Octobre, Alain de Trégain fut maintenu dans son bénéfice, mais dut mourir non longtemps après.

1530 (?) - 1534. Louis DE KERGUEN ; était aussi archidiacre de Cornouaille ; originaire de Dirinon, il portait : *de sable à 3 aigrettes huppées d'argent* (La Passardière). Il eut, également, à lutter contre les opposants à la commende,

entr'autres, à un Frère Alain de Pencoët (Trévaux). Il mourut au mois de Juin 1534.

1534-1538. Maurice BRIANT : *d'azur à 3 banderoles d'or*. Cet Abbé commendataire n'était que clerc. Il ne nous est connu que par la bulle de Paul III nommant son successeur.

1538-1542. Arnoul BRIAND, neveu de Maurice ; reçut ses lettres de nomination de Paul III, datées de Tusculum, le 12 des kalendes de Septembre (19 Août) 1538. Arnoul était doyen des chanoines de l'église de Notre-Dame de Clery, au diocèse d'Orléans, bénéficiaire de Saint-Martin de Tours, recteur de l'église de Saint-Martin de Cléon, au diocèse de Rouen. Le Pape lui accorda le privilège de cumuler ces bénéfices avec ceux qui pourraient lui être conférés par la suite, mais lui recommanda que le culte divin ne souffrît aucune diminution ; que si les menses abbatiale et conventuelle sont communes, la troisième partie de ses revenus doit être consacrée à l'entretien du monastère, des ornements et des pauvres, et le quart, si les menses sont séparées. L'Abbé devra, avant d'entrer en possession, prêter serment entre les mains soit de l'Archevêque de Vienne, soit de l'Evêque de Nantes. Cette bulle, qui se trouve aux Archives départementales (H. 28), porte le certificat de prestation de serment entre les mains de Pierre Palenyer, archevêque et comte de Vienne, primat des Gaules, demeurant à Paris, le 19 Octobre 1538.

Le 7 Janvier 1540, Arnoul, âgé seulement de 54 ans, mais se sentant infirme, et peut-être atteint de népotisme, obtenait de Paul III une bulle pour son neveu Maurice de Commacre, du diocèse de Tours, l'autorisant, quoiqu'il n'ait que 17 ans, à devenir coadjuteur de son oncle Arnoul Briant, Abbé commendataire de

Landévennec, âgé de 54 ans, mais infirme. Maurice est fils d'une sœur d'Arnoul, d'extraction noble, demeurant dans le moment à Paris pour ses études (H. 19).

Arnoul, dit Noël Mars, ne mourut que le 14 Septembre 1555 et fut enseveli sous le clocher de l'église abbatiale, à la décoration de laquelle il avait travaillé. Mais dès 1542, il avait cédé à son neveu le gouvernement de l'abbaye. C'est Arnoul qui fit rebâtir le chœur de l'église et les vitres du bas du chœur. (Son tombeau fut élevé au milieu du chœur, selon Missirien.)

1542-1577. Maurice COMMACRE, neveu du précédent ; n'avait que 19 ans lorsqu'il prit possession de l'abbaye en 1542. Il portait *d'argent à 3 merlettes de sable*. Missirien semble admettre deux Maurice Commacre comme Abbés de Landévennec, mais ce fut le même personnage, coadjuteur ou suppléant de son oncle Arnoul, de 1540 à 1556, et titulaire en fait et en droit, de 1556 à 1577, époque où Maurice résigna son abbaye à Pierre Largan.

1577-1608. Pierre LARGAN. Voici le portrait que M. Trévaux nous trace de cet Abbé : « C'était un prêtre simple et fort ignorant, » qui abandonna la direction du temporel de l'abbaye à René du Mescouez, S^{gr} de Kermoalec, frère de Troïlus de Mescouez, marquis de la Roche, qui percevait les fruits de l'abbaye. Les religieux s'en émurent et chargèrent l'un d'entre eux, Louis de Lansulien, de tenir tête à ce S^{gr} de Mescouez, et de défendre les droits de l'abbaye, au défaut du véritable Abbé, Pierre Largan, dont le manque de fermeté était évident ; c'est ce qui a fait penser à quelques-uns que Louis Lansulien fut Abbé de Landévennec. Le nécrologe lui donne au moins cette qualité, dans la mention de sa mort, le 12 Mars 1601. Mais à sa mort, Pierre Largan demeura avec son vain titre

d'Abbé. On finit, sans doute, par le convaincre de son incapacité à gouverner, car il résigna son abbaye en 1608.

1608-1630. Jean BRIENT ou BRIANT ; est dit *Curiosilita* dans l'inscription de son tombeau à Landévennec ; est-ce pour dire qu'il était originaire de Curiosolit ou de Corseult (Côtes-du-Nord) ? Il était allé en Allemagne, puis en Italie, pour achever ses études, et fut reçu docteur *in utroque* à l'université de Bologne, le 28 Mars 1599 (H. 9). Il devint chanoine, grand archidiacre de Cornouaille et recteur de Crozon. Missirien ajoute « qu'il peut être honoré en la qualité de restaurateur de l'abbaye, qu'il a fait réparer presque depuis les fondements ; il a fait bâtir la maison du Péniti, pour le logement des Abbés commendataires, et la décora de plusieurs beaux jardins, vergers, clôtures et pêcheries. Il a établi la réforme et appelé en cette abbaye les religieux de la congrégation de Saint-Maur. Il portait pour armes : *d'azur au pigeon d'argent portant dans son bec un rameau de sinople*.

Une pièce des archives départementales (H. 19) nous apprend que, le 15 Mars 1608, le Roi a agréé la résignation de M^{re} Pierre Loargan, Abbé, en faveur de M^{re} Jehan Briant, prêtre, chanoine archidiacre de Cornouaille, à charge de 500 livres de pension à payer à M. Augustin Potier, cleric du diocèse de Paris, sa vie durant.

Jean Briant trouva l'abbaye dans le plus triste état, car elle avait reçu la visite des Ligueurs, à la fin du xvi^e siècle, et l'on peut voir le détail des dévastations commises, dans la notice que M. Le Vot a consacrée à Landévennec, comme aussi on y voit les difficultés de toutes sortes opposées à son projet de réforme ; nous en donnerons un aperçu dans la pièce suivante

(H. 19), dans laquelle Jean Briand expose ses plaintes au Baillif de Châteaulin, le 14 Février 1628.

« L'an 1606 (1608 ?) Jan Briand fut pourvu, par la faveur du Roi, de l'abbaye de Landévennec, qu'il trouva à son arrivée dans un état déplorable. Les réparations à faire s'élevaient à plus de 19.000 livres ; mille livres de rentes avaient été aliénées, les titres étaient perdus ou égarés, toutes choses étaient en telle désolation, que les deux pauvres religieux qui y habitaient, et non plus, semblaient plutôt des ermites en un désert.

« Jan Briant s'employa à défricher ce désert ; il répara les ruines, rechercha les titres, acquitta les biens aliénés, et ce au prix et de soins et de dépenses considérables. Il ne lui restait plus que d'y introduire une meilleure discipline ; mais, il faut l'avouer, qu'il se trompa dans le choix qu'il fit des Frères Benoît Grosdoy (prieur claustral), Christophe Picot (prieur de l'Hôpital-Camfrout), Jan Talliotz (prieur du Parc), Guillaume Robineau (prieur de Concarneau), René Silguy (prieur de Châteaulin), qu'il appela, l'an 1616, du prieuré de Léon (Lehon) et autres maisons qu'ils occupaient en cette province, sous le titre de *réformés* ».

« Il est *considérable* (on doit remarquer) que Silguy, qui renonce aujourd'hui (1628) à la réforme, était lors demeurant en l'abbaye du Tronchet, une des maisons de leur prétendue réforme, où, en effet, il faisait profession ou (quoi que soit), contenance de réforme comme les autres. Il dit, par sa missive du 21 Janvier 1617, que depuis 1612 ou 1613, il ne pippe, ni n'affronte plus personne pour avoir de l'argent ; et par celle du 27 Février 1612, il fait des congratulations particulières à Jan Briant, de la résolution et du soin qu'il prenait de rétablir en son abbaye la règle de S^t Benoît ; qu'étant venu (lui Silguy), à Landévennec,

sous prétexte de réforme, comme les autres, il y a vécu, du commencement, comme réformé et lui-même s'est qualifié tel ; tellement que quand il dit aujourd'hui, qu'il n'est point réformé et que jamais il n'en a fait vœu ni profession, c'est bien avouer, en effet, que l'on se trompait et abusait en l'appelant sous prétexte de réforme. Comme de fait, pour montrer en passant la vanité et l'abus de cette prétendue réforme, il est à remarquer que les religieux d'icelle s'étaient faite une prétendue congrégation à part, qui était plutôt une désagrégation de la compagnie des autres, congrégation acéphale, du tout informe et sans approbation de Sa Sainteté ; ils s'étaient, de leur autorité, fait un supérieur visiteur, Frère François Hemplé qui, par ses déportements, s'était rendu ennuyeux au Frère Picot, qui avait été prieur de Landévennec..... »

Le baillif de Châteaulin déclara, par sentence, que Hemplé n'aurait aucun droit de visite à Landévennec.

Tant de troubles dans son administration engagèrent Jan Briand à résigner son abbaye, ce qu'il fit dès 1627, dit Noël Mars ; mais elle ne fut confirmée que par la nomination de son successeur, Pierre Tanguy, par Urbain VIII, en Mars 1630 (Le Vot).

M. Le Men (*Monographie*, p. 71), nous apprend que Jean Briant avait, en 1611, choisi pour sa sépulture une tombe près de l'autel de Notre-Dame (des Victoires), à la cathédrale, et fondé une messe avec 25 livres de rente au Chapitre. Dans un autre acte du 29 Avril 1617, il donnait au Chapitre 150 livres de rente pour la fondation d'un *salut* ou station après vêpres, le dimanche, et le Chapitre, en retour, lui accorde, s'il le désire, droit de sépulture dans la nef de la cathédrale, à condition qu'il abandonne ses droits sur la tombe déjà choisie en la chapelle Notre-Dame. Il semble que, dans

la suite, Jean Briant abandonna ce projet de se faire inhumer à la cathédrale, car il se fit construire de son vivant un tombeau, dans son église abbatiale, où on lisait l'inscription suivante :

HIC . EXPECTAT . RESVRRECTIONEM . MORTVORVM
R . ET . V . VIR . JOANNES . BRIENT . CVRIOSOLITA
QVI . SVPERSTAT . JVRIS . VTRIVSQUE . DOCTOR
ARCHIDIACONVS . AC . CANONICVS . CORISOPITENSIS
HVIVSQUE . COENOBII . ARCHIMANDRIDA . EIVSQUE
REFORMATIONIS . REDIBITOR . AEDIVM
AEDIFICIORVMQUE . RESTAVRATOR . NOVORVMQUE
PERVIGIL . EXTITIT . EXTRVCTOR . 1630

Cette date de 1630 apposée sur la tombe de Jean Briant, à Landévennec, semble indiquer qu'elle était un cénotaphe, rappelant simplement la mémoire du célèbre Abbé ; d'un autre côté, nulle trace de sa tombe n'a été conservée à la cathédrale ; ce qui est hors de doute, c'est que Jean Briant ne mourut, comme le dit le nécrologe, que le 21 Mai 1632, et qu'il ne fut inhumé que dix jours après, ce qui ferait penser que, mort à Quimper, son corps fut transporté dans son ancienne abbaye.

1630-1665. Pierre TANGUY ; parent du précédent, obtint de lui, par résignation, l'abbaye et la paroisse de Crozon. Pierre était conseiller du Roi et aumônier de la reine Anne d'Autriche (Missirien).

Sur sa demande, on obtint, en 1635 (H. 19), des lettres royales données à Saint-Germain en Laye, établissant en la ville de Landévennec un marché par semaine, le mercredi, et trois foires par an : le 3 Mars, le 26 Juin et le 1^{er} Août.

En 1644, Pierre Tanguy réclama son droit de nomination au sujet du vicariat perpétuel de Dinéault. Huit

paroisses dépendaient de l'abbaye, dont l'Abbé était recteur primitif ; c'étaient : Dinéault, Edern, Argol, Telgruc, Châteaulin, Landrévarzec, Lothey et Landévennec. Ces paroisses, dans les synodes, étaient appelées immédiatement après l'Abbé de Landévennec, donc l'Abbé a droit de présentation dans la paroisse de Dinéault, comme dans les sept autres (G. 326).

1645. Le vendredi dans l'octave de Pâques, M^{sr} René du Louet consacra le maître-autel de l'église abbatiale de Landévennec, nouvellement reconstruit, et y déposa les reliques de saint Etienne, de saint Sébastien et de saint Guénolé.

Le 12 Décembre 1650, l'Abbé se plaint que les religieux ont laissé tomber en ruine la grande église de Saint-Pierre du Parc, dont on a pris les débris pour construire certaines dépendances de l'abbaye (H. 9).

Dans une requête détaillée contre les religieux, en 1650, il est dit « que, depuis cinq ans (l'abbé Tanguy), a fait construire une belle chapelle nommée *Notre-Dame du Folgoet*, assez proche de l'abbaye, où il y a une grande dévotion, et où il tombe de grandes offrandes que les religieux ont perçues sans aucun droit, et dont il demande le rapport (H. 9). Il s'agit ici de la chapelle du *Petit-Folgoat*, rebâtie par Pierre Tanguy.

A 3 kilomètres du bourg de Landévennec, à vol d'oiseau ; à 4 kilomètres et demi, par un chemin peu praticable et par d'étroits sentiers traversant un grand bois, à la queue de l'étang du moulin à mer, tout près de la maison d'un garde forestier, se trouve aujourd'hui une petite chapelle assez misérable, dénommée chapelle du *Folgoat*, du même nom que la forêt au bas de laquelle elle est située. Elle se composait primitivement d'une nef de 13 m. 30 sur 5 m. 55, ayant l'air de dater de la fin du

xvi^e siècle ou du xvii^e, à laquelle on a ajouté plus tard une branche en équerre, du côté Nord, mesurant 5 m. 50 sur 4 m. 12, communiquant avec la nef par une large arcade. Le mur Midi est percé de deux fenêtres à plein-cintre, larges de 0 m. 45 et hautes de 1 m. 20. Dans le mur Est sont deux fenêtres à meneaux flamboyants, dernière époque. Un petit clocher xvii^e ou xviii^e siècle surmonte le pignon Nord. Au-dessus de la porte Ouest, est encadrée une pierre rectangulaire encadrée de moulures et portant cette inscription :

DEO ET IMMACVLATÆ
CONCEPTIONI VIRGINIS

puis un écusson martelé, qui devait porter les armes de l'Abbé Pierre Tanguy, qui l'avait fait reconstruire en 1635.

Toute la maçonnerie est faite en assez pauvres moellons ; il n'y a de pierres de taille que dans les encadrements des portes et des fenêtres. A l'intérieur, le pavé est en terre battue, et le plafond en lambris de bois n'a jamais été peint.

Les statues en vénération sont :

1^o Vierge-Mère, portant sur le bras gauche l'Enfant-Jésus nu, tenant la boule du monde. Cette sculpture est de la famille de celles qui sortent des ateliers du port de Brest. Hauteur, 1 m. 10 ;

2^o Saint Joseph tenant un livre, et le pied d'un lis ;

3^o Saint Pierre, dont on a fait un saint Gouesnou, genre lourd du xvii^e siècle ;

4^o Saint Jean-Baptiste, maigre ;

5^o Sainte Anne tenant un livre et donnant la main à la petite Sainte Vierge. Cette statue a la facture et le style de la sainte Candide qui se trouve dans la chapelle de Locunduf de Tourc'h, et pourrait remonter au xv^e siècle ou au commencement du xvi^e. C'est la seule des statues de cette chapelle qui ait un peu de genre et de caractère.

Au-dessus du maître-autel, est un tableau en peinture sur bois, mesurant 1 m. 10 sur 0 m. 65, représentant le supplice d'un jeune martyr. Un bourreau lui lie les pieds, un autre lui passe des liens sur le milieu du corps. Un personnage à couronne laurée est à cheval ; un autre, casqué, tient une oriflamme ; un troisième porte une enseigne romaine ; un quatrième est armé d'une lance ; trois ou quatre autres sont coiffés de turbans.

Près de l'angle Sud-Est de la chapelle, est une pauvre petite fontaine, à moitié desséchée et pour laquelle on semble avoir bien peu de dévotion.

C'est là que Noël Mars, l'historien de Landévennec au xvii^e siècle, a voulu faire vivre *Salaün ar foll* (le Salaün du Folgoat de Lesneven), en se basant sur une traduction incorrecte et incomprise du manuscrit de Jean de Langouézou, et en faisant de celui-ci un Abbé de Landévennec, où il n'a jamais été probablement. — Dans cette traduction, faite par l'angevin Pascal Robin, celui-ci, absolument ignorant des noms des localités bretonnes, en même temps écrivain brouillon et pressé, semble avoir fait double ou triple confusion : il a dû traduire *Languenoci* (de Langoueznou) par Landévennec, et également encore par Landévennec, le terme *Lesnevenensis* (de Lesneven).

Ce texte désordonné et incompréhensible, M. de Kerdanet l'a rectifié dans son annotation d'Albert Le Grand, mais malheureusement sans exposer les raisons et l'explication, conformément aux règles de la critique de nos jours. Pour mettre en lumière cette question qu'on a embrouillée à plaisir, il faudrait une exposition d'une assez grande étendue.

Dans cette note, il suffit de dire que la pauvre chapelle de Landévennec peut valoir tout au plus trois ou quatre

mille francs, tandis que l'église merveilleuse du Folgoat vaut trois ou quatre millions ; que la petite chapelle du bois de Lampigou n'a jamais de pèlerins, sinon un nombre assez restreint, le jour du Pardon annuel, tandis que le Folgoat du Léon en compte des centaines de mille par an.

Sentant le besoin d'une réforme plus radicale que celle qu'avait essayée Jean Briant, Pierre Tanguy introduisit à Landévennec les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, dès 1636 (Trévoux) ; mais cet essai ne semble pas avoir porté de grands fruits. En 1665, il résigna son abbaye à Jacques Tanguy, mourut en 1669, et fut inhumé à Landévennec, en la chapelle Notre-Dame de l'église abbatiale.

1665-1695. Jacques TANGUY, neveu du précédent. Dans son aveu au Roi, en 1666 (H. 10), il s'intitule « ci-devant conseiller du Roi, chapelain ordinaire de la défunte Reine mère du Roi ». Nous relevons, dans cet aveu, les articles suivants :

« Etre dû à l'Abbé, le jour des Roys, par le maître-charpentier de navire, en la juridiction de Landévennec, un oiseau nommé le *Bertrand*, qu'il est obligé de présenter au dit seigneur Abbé, à l'endroit de la grand'messe qu'on célèbre dans le chœur de la dite abbaye, à peine de 60 sols un denier d'amende pour le dit *Bertrand*.

« Lui est dû de chaque navire en construction dans l'étendue de la juridiction, pour le premier pont 40 sols, pour le second 20 sols.

« Est en possession immémoriale de prendre de chaque vaisseau chargé de sel qui aborde et mouille en la terre de la dite abbaye, une *brique* de sel mesure de l'abbaye.

« Le S^r Vicomte du Faou lui doit six douzaines de *vesselle de boys*, savoir deux douzaines d'assiettes, deux douzaines de sallières et deux douzaines d'écuelles.

« A droit, le premier jeudi de Janvier, de prendre un dîner avec toute sa suite, chez le vicaire de Telgruc.

« Au jour de Noël, a droit, sur le manoir de Lescoff, en Dinéault, que le seigneur du dit lieu lui serve de cuisinier, et à dîner, la veille et le jour de Noël, et à défaut, peut être mulété. »

C'est du temps de Jacques Tanguy, en 1685, que fut nommé prieur de Landévennec, Jean-Maur Audren Kerdrel, né à Landunvez en 1650, profès à Saint-Melaine de Rennes en 1669. Il fut prié, par M^{sr} de Coetlogon, évêque de Quimper, de faire une nouvelle Histoire de Bretagne. Prieur de Redon en 1687, puis de Marmoutiers, il devint Abbé de Saint-Vincent du Mans, où il mourut en 1725 (Le Vol.).

A la fin du xvii^e siècle, l'histoire de l'abbaye ne fait guère que constater des ruines.

En 1691, les religieux se plaignent « que la couverture de l'église abbatiale est prête de tomber par l'ancienneté et caducité des bois, qui sont presque tous pourris et vermoulus, de sorte que les clous pour attacher les lattes et les ardoises n'y tiennent point, et lorsqu'il fait tant soit peu de vent extraordinaire les religieux sont obligés de quitter le chœur, pour chanter l'office divin, et se retirer sous la voûte du grand autel, et ceux qui y viennent prier Dieu sont en danger de la vie et doivent s'éloigner pour ne pas demeurer sous les ruines des dits bois ». Les réparations monteraient à 25.000 livres. — Jean Banyec, procureur de l'abbaye.

Près de l'abbaye, est l'enclos de Saint-Vallois, prieuré claustral avec chapelle de Saint-Guénolé.

Jacques Tanguy, Abbé, a transporté cette chapelle,

qui était proche la muraille de la cour de la maison, et l'a fait relever hors de son enclos, dans le cimetière de la paroisse.

En 1693, les religieux abandonnaient au profit de la paroisse de Landévennec la chapelle du *Petit-Folgoet*, rebâtie sur le fonds de l'abbaye, par l'abbé Jacques Tanguy, pour le soulagement, commodité et dévotion du peuple. Cette chapelle ne rapporte que 13 livres et manque de réparations.

1693-1701. — Pierre LE NEBOUX DE LA BROUSSE ; évêque de Léon depuis 1671 ; fut nommé Abbé commendataire en 1693 ; nous n'avons pas trouvé trace de son administration comme Abbé de Landévennec. Il mourut à Brest, le 18 Septembre 1701.

1702-1713. — Balthasar ROUSSELET DU CHATEAU RENAUD ; devint Abbé, et prit possession le 12 Mars 1702. Il était de la famille du sieur Châteaurenaud, gouverneur de Brest, comte de Crozon, marquis de Poulmic, S^r de Camaret et de Porzay (Courcy). Au moment de sa nomination comme Abbé commendataire de Landévennec, il était déjà Abbé de Fontaine-les-Blanches, ordre de Cîteaux.

Il ne semble pas s'être fort occupé de sa nouvelle abbaye, dont l'église continuait à se trouver dans un état de délabrement complet, comme le constate le Prieur Hervé Louédec, relatant, le 2 Avril 1702, un événement tragique survenu l'année précédente.

« 2 Avril. — Le Prieur représente la nécessité de rétablir deux croisées et le tour de chapelle de notre église, lesquelles depuis longtemps menacent ruine totale. Il en tombe des morceaux de lambris, et les religieux ne sont pas en sûreté de leur vie en passant pour aller au chœur, surtout après l'accident arrivé le 26 Mars 1701, auquel jour un des enfants de notre sénéchal,

Agé de sept ans, voulut aller à l'orloge et, marchant, enfonça le plancher, tomba et s'écrasa la tête et mourut, sur le pavé de l'église. »

L'Abbé de Châteaurenaud mourut en Avril 1713, dit l'abbé Trévaux, qui, cependant, lui fait succéder, dès 1712, Charles-Marie Duplessis d'Argentré, qui mourut le 25 Novembre 1712. Il faut croire que l'Abbé de Châteaurenaud démissionna avant sa mort, car M. de Courcy nous signale bien, en 1712, un Abbé de Landévennec du nom de Duplessis, S^r des Landes, de la paroisse d'Argentré, portant : *de gueules à 10 billettes d'or 4 . 3 . 2 et 1.*

C'est peut-être un peu à défaut d'une direction sérieuse dans un monastère, composé tout au plus de cinq ou six religieux, ou plutôt à cause d'une tendance fâcheuse de la congrégation elle-même, que nous voyons, à cette époque, éclater à Landévennec une explosion d'un jansénisme le plus outré. Un registre, conservé aux Archives départementales, nous en donne un spécimen dans la délibération du 30 Octobre 1712.

Dom Yves Cochef, prieur, a représenté que les troubles dont l'Eglise était agitée, au sujet de la constitution *Unigenitus*, ne lui permettaient plus de différer de s'en entretenir avec ses confrères. Plusieurs des plus saints et plus savants prélats s'étaient adressés avec confiance et respect au Saint-Père pour le prier d'expliquer lui-même sa bulle et de fixer le sens des propositions condamnées ; qu'on avait eu, cependant, la douleur de ne recevoir que les réponses les plus fâcheuses, et qu'il semblait qu'on n'eût dû jamais attendre du Père commun des fidèles, que les menaces que la Cour de Rome avait souvent réitérées venaient enfin d'éclater, dans les lettres publiées à Rome, le 8 Septembre dernier.....

Que l'appel, si utilement employé dans d'autres occasions, peut-être moins importantes que celle-ci, était l'unique moyen offert par le droit pour conserver sans altération le dogme de la foi... Dès l'année dernière, plusieurs prélats, plusieurs universités, Chapitres et communautés, même de notre congrégation, y avaient eu recours comme au moyen le plus légitime reconnu par les conciles de Bâle et de Constance.

Comme on le voit, cette pauvre petite communauté de Landévennec était déjà mûre pour souffrir toutes les exigences et les humiliations de la Révolution.

1713. Jacques-Philippe DE VARENNES, nommé à l'abbaye de Landévennec, le 24 Décembre 1713, prit possession en

1714. Originaire d'Auvergne, il portait *d'azur à 3 chardons d'or*, avec la devise : « *Non est mortale quod opto* ».

1746-1779. Jean-Baptiste-Marie CHAMPION DE CICÉ, né à Rennes le 10 Février 1725, âgé à peine de 21 ans, reçut en commende l'abbaye de Landévennec. Sa famille, originaire de Normandie, habitait Brutz, paroisse de Rennes ; elle portait : *d'azur à 3 écussons d'argent chargés chacun de 3 bandes de gueules*, avec la devise : « *Au plus vaillant le prix* » (Courcy). L'Abbé Jean-Baptiste fut successivement vicaire général de Bourges, évêque de Troyes en 1758, puis d'Auxerre en 1761. C'est en cette dernière qualité qu'il donna sa démission de l'abbaye de Landévennec, en Septembre 1779.

1780-1790. En 1780, par bulle du sixième jour d'avant les ides de Novembre (8 Novembre), Pie VI nommait Abbé de Landévennec M^{sr} Toussaint CONEN DE SAINT-LUC, évêque de Quimper ; mais la nomination par le Roi avait précédé et dès le 3 Novembre 1780, le Père prieur de l'abbaye, Jacques-François Marie, écrivait au nouvel Abbé :

« Je viens d'apprendre votre nomination à cette ab-

baye ; je m'empresse de vous témoigner toute la satisfaction que me cause, ainsi qu'à mes confrères, cette agréable nouvelle. Vous devenez plus particulièrement notre chef, ce qui nous fait compter de plus en plus sur votre bienveillance, que nous vous prions de nous accorder. J'espère que, lorsque vous viendrez voir votre abbaye ou en prendre possession, vous ne choisirez pas d'autre maison que la nôtre, où je serai aussi flatté de vous recevoir que de vous y assurer du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, conjointement avec notre communauté, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

— MARIE, prieur. »

Monseigneur répondit en adressant au Père prieur une procuration pour qu'il pût, au nom de l'Evêque, prendre possession de l'abbaye, ce qui se fit le 18 Octobre 1780. Monseigneur d'Auxerre devait remettre l'abbaye en bon état, ce qui n'était pas une petite dépense à prévoir ; aussi, avait-il pris ses précautions et obtenu du grand maître des eaux et forêts, M. de la Pierre de Saint-Nonan, la vente d'une grande partie des bois de l'abbaye ; il écrivait de Rennes, le 8 Octobre 1781, à M. Desnos de la Grée, avocat, de rassurer Monseigneur de Quimper, en lui rappelant que l'adjudication de ces bois avait produit une somme dépassant cent mille francs, dont le produit était spécialement affecté aux réparations des deux menses abbatiale et conventuelle. Mais M^{sr} de Saint-Luc voulait surtout que sa nomination à l'abbaye de Landévennec ne fût pas un simple secours transitoire, mais permanent pour le diocèse de Quimper. Ayant présenté, en conséquence, une supplique au Souverain Pontife, dans le but d'obtenir, vu l'insuffisance de la dotation du siège de Quimper, l'extinction et suppression du titre

de la messe abbatiale de Landévennec et son union à perpétuité à la mense épiscopale. Une bulle dans ce sens fut accordée, en 1781, mais elle commettait l'Official du diocèse de Léon, pour connaître et juger des motifs des dites extinction et union. Les religieux de Landévennec voulurent contester le bien fondé de cette union, alléguant que, depuis près de cent ans, la distinction entre mense abbatiale et mense conventuelle n'ayant été bien nettement établie, cette union ne pouvait que nuire à leurs intérêts. Nonobstant cette opposition, une sentence de l'Official de Léon, portée par M. de Tromelin, les débouta de leur prétention et visa fut donné au décret d'union des deux menses abbatiale et épiscopale.

INVENTAIRE DRESSÉ A LANDÉVENNEC, LE 21 MAI 1790

- « Argenterie :
- « Quatre plats d'argent ronds pour entrées ;
- « Quatre id. plus petits pour entremets ;
- « Un grand plat d'argent oval ;
- « Quatre autres plats d'argent ovales, plus petits ;
- « Deux saladiers ;
- « Une grande cafetière ;
- « Une écuelle avec sa couverture ;
- « Deux pots huiliers ;
- « Deux sallières ;
- « Deux flambeaux avec une paire de mouchettes ;
- « Deux grandes cuillers à potage ;
- « Cinq cuillers à ragoûts ;
- « Vingt-neuf couverts et, en plus, deux cuillers ;
- « Une douzaine de cuillers à café.
- « On a déjà donné, pour contribution patriotique, un

grand plat rond et une soupière pesant ensemble 14 marcs ; au total : cent dix-huit marcs.

« Dans la salle de récréation des religieux : boiseries à hauteur d'appui, encadrant une tapisserie à grands personnages ; un canapé et six fauteuils en tapisserie ; une grande glace sur une console.

« Dans la bibliothèque : environ 2.000 volumes.

« En la sacristie :

« Quatre reliquaires en partie garnis d'argent ;

« Un reliquaire d'argent, avec un ossement de saint Guénolé ;

« Un bâton de chancre en argent ;

« Une petite croix et deux chandeliers de vermeille ;

« Une croix processionnelle en argent ;

« Un bénitier, un encensoir d'argent ;

« Un calice en vermeil ;

« Trois calices d'argent ;

« Un soleil d'argent qui se monte sur le pied du plus grand calice ;

« Un petit bassin et deux burettes d'argent ;

« Boîte et deux fioles pour les saintes huiles.

« Deux canots, un petit et un grand, avec leurs appareils. »

A la suite de cet inventaire, « avons interpellé Dom Pierre Le Moyne, âgé de 47 ans, prieur, de nous dire si son intention est de sortir ou de rester dans les maisons de son Ordre ; il nous a répondu qu'il était pénétré de respect pour tous les décrets de l'Assemblée Nationale, et qu'ayant appris qu'elle devait réserver des maisons, il demande à aller demeurer dans une de son Ordre que l'Assemblée Nationale voudra bien lui indiquer. »

« Dom Julien-Pierre Le Gall, sénior, âgé de 49 ans, a répondu qu'il est dans l'intention de sortir de son Ordre, à l'époque qui sera fixée par l'Assemblée Nationale.

« Dom Julien-Pierre Jolivet, procureur, âgé de 38 ans, a répondu que ses intentions étaient de profiter de la liberté que l'Assemblée Nationale avait bien voulu lui donner, et que nécessité par le mauvais état de sa santé, il se dispose de se retirer incessamment dans sa famille; qu'au surplus, il est rempli de la plus respectueuse soumission pour tous les décrets de l'auguste Assemblée. »

Dom Le Moyne est laissé gardiataire du monastère.

ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES DE LANDÉVENNEC
EN MAI 1790 (1)

Recettes :

« Pension due par l'Abbé au Couvent.....	1.500 livres.
« Montagne et champs près de Penforn, que les religieux font valoir.....	150
« Douze charretées de foin, payées par l'Abbé en argent.....	96
« Dîme de la frérie de Penran, en Telgruc.	120
« Id. de Penanreun, id.	100
« Id. de Kerjean, id.	150
« Id. de la frérie de Lespiquet.....	150
« Id. de la frérie de Caon, Telgruc.....	90
« Id. de la frérie de Kereven, Argol	69
« Id. de Treselemon	54
« Id. de la frérie de Moros	100
« Id. de la frérie de Fontaine-Blanche...	45
« Id. de Kerilis	72
« Id. de la frérie de Lanvily.....	84
« Id. de Goulet, Argol	120
« Id. de Louvergat.....	120
« 76 arpents de bois tailli, 25 coupes par an valant	120

(1) G. 326.

« L'île Tibidy, affermée.....	25 livres.
« Village de la Villeneuve, Argol	200
« Moulin de Trevgarvan	330
« Moulin de Pen-an-Poul	300
« Moulins d'Argol de Peran	
« Id. du Jeun.....	
« Id. du Loch.....	
« Id. de Saint-Eulla.....	
« Id. à mer.....	
« Maison de Belair, à Quimper, afféagée à M. de l'Archantel.....	157
« Prieuré de Châteaulin, affermé au S ^r Blondin.....	1.280
« Prieuré de Lanvern, affermé au S ^r Laridon.....	225
« Id. de l'Hôpital-Camfrout, affermé à Guillaume Guermeur	90
« Id. de Saint-Pierre le Parc, affermé à Marie Gallerou	220
« Id. de Concarneau, réuni à l'hôpital de Conc	1

Recettes du prieuré de Batz (Nantes) :

« Prieuré de Saint-Guénolé de Batz.....	300 livres.
« Dîmes en grains du Croizic.....	700
« Maison priorale et jardin.....	80
« Un moulin à vent.....	40
« Cinquante œilletz salants,	
« 5.400 œilletz sur lesquels on dîme au 16 ^e .	702
« Le revenu total du prieuré de Batz peut valoir 8.140 livres.	

« Total des revenus de la mense conventuelle..... 16.060 livres.

Charges :

« Décimes de Quimper	1.049 livres.
« Réparations.....	500
« Entretien de la sacristie.....	200
« Aumônes à la porte du monastère.....	500
« Gages des domestiques.....	750
« Honoraires des chirurgiens	200
« Portion congrue des recteur et vicaire de Châteaulin.....	1.050
« Charge sur la mense conventuelle.	<u>4.249 livres.</u>

Charges pour le prieuré de Batz :

« Décimes payés à Nantes.....	1.550 livres.
« Portion congrue des recteur et vicaire de Batz.....	1.400
« Pension du recteur du Croizic.....	150
« Au prédicateur de l'Avent et du Carême.	18
« Aux pauvres, un tonneau de seigle.....	200
« Frais pour couvrir les dîmes	800
« Réparations du prieuré	200
« Total.....	<u>4.318 livres.</u>

ÉGLISE ABBATIALE

Vendue comme propriété nationale pendant la Révolution, l'église de l'abbaye existait encore entière vers 1810 ou 1815; mais alors son acquéreur s'acharna à la détruire, il y établit un four à chaux et employa une grande partie des matériaux de l'église et de l'abbaye à cette industrie. Il reste cependant une partie des murs sur une certaine hauteur et les soubassements des piles qui ont été déga-

gés par le propriétaire actuel, M. le comte de Chalus, ce qui permet de déterminer exactement le tracé de l'édifice. Il se composait d'une nef de 7 mètres de largeur et de deux bas-côtés de 3 m. 10, de deux bras de croix assez profonds, d'un sanctuaire en hémicycle fermé par quatre colonnes cylindriques et contourné par un bas-côté, ou déambulatoire sur lequel s'ouvrent trois chapelles rayonnantes en cul-de-four, celle du milieu étant un peu plus profonde que les deux autres. La longueur totale est de 51 m. 80, la largeur de la nef et des bas-côtés, 13 m. 20, et celle des transepts en travers, 30 m. 80.

Le plan a la même disposition que ceux de Loctudy et de Saint-Gildas-de-Rhuys et il est assez probable que le constructeur s'est inspiré de ce dernier édifice, commencé en 1008 et consacré en 1032; terminé plus probablement à la fin du XI^e siècle. Les dix piliers de la nef de Landevennec sont en carré long avec pilastre du côté du collatéral et colonnettes cylindriques dans l'intérieur des arcades. Les quatre piles du transept et les deux de l'entrée du sanctuaire sont en forme de croix grecque et cantonnées de trois colonnettes. Presque toutes ces colonnettes ont leurs bases couvertes de sculptures un peu barbares, mais caractéristiques du XI^e siècle. Il en est de même des chapiteaux, dont quelques-uns sont encore en place, et la plupart gisant par terre; on y trouve des crossettes, volutes, enroulements, chevrons et passementeries, branches et feuillages, animaux et petits personnages informes. M. Louis Courajod, ancien professeur de l'histoire de la sculpture française à l'Ecole du Louvre, a reconnu dans quelques uns de ces chapiteaux l'influence irlandaise.

Le sol intérieur ou pavé s'en va en pente en s'abaissant vers le sanctuaire, de sorte que le niveau de l'abside est d'environ un mètre plus bas que celui de l'extrémité Ouest. C'est une particularité que l'on retrouve aussi à Loctudy.

Les trois chapelles rayonnantes et le pourtour du chœur ont conservé leurs fenêtres en plein-cintre. Chaque chapelle est percée de trois fenêtres de 0 m. 80 de largeur et de 2 m. 50 environ de hauteur, et le mur de pourtour qui les sépare a des baies géminées un peu plus étroites. Dans les collatéraux, on ne trouve plus de fenêtres, sauf une seule dans le mur Midi, véritable meurtrière de deux mètres de hauteur, n'ayant à l'extérieur que 0 m. 20 d'ouverture et offrant à l'intérieur un évasement de 0 m. 80. Au lieu de correspondre à l'axe d'une travée, elle se trouve placée au droit d'une pile, singularité que l'on rencontre aussi dans les bas-côtés de Loc-Maria-Quimper.

Dans le transept Nord, se trouvait, dit-on, le tombeau de saint Guénolé. Le tombeau était vide à l'époque de la reconstruction de l'église, puisque les reliques du saint fondateur en furent retirées lors de l'invasion des Normands et transportées par des moines à Montreuil-sur-Mer en 924 ou 925. Il est à croire cependant que la position de ce sépulcre, désormais vide mais toujours vénérable, influa sur la disposition et les dimensions de la nouvelle église rebâtie sur l'emplacement de l'ancienne.

A l'angle du transept opposé, dans l'espace compris entre le bas-côté du chœur et la sacristie, est le tombeau du roi Grallon. C'est une sorte de caveau où l'on peut pénétrer de trois côtés par des arcades basses de 0 m. 80 de largeur. Autour du carré intérieur, mesurant 2 m. 40 de côté, règnent trois marches qui descendent à un niveau de 0 m. 60, et à cette profondeur on voit un sarcophage qui n'est point une auge de pierre comme on en trouve généralement dans les églises anciennes et les cimetières primitifs, mais c'est une logette en maçonnerie d'appareil moyen, affectant la forme du corps, large de 0 m. 50 aux épaules, 0 m. 30 aux pieds, profonde de 0 m. 40 et ayant une petite cellule de 0 m. 20 sur 0 m. 15 pour recevoir la

tête. Les pieds étaient à l'Orient et la tête à l'extrémité Ouest. Le tombeau est maintenant envahi par les terres éboulées et par les herbes parasites.

Pour ce qui est des bâtiments de l'abbaye, quelques substructions, quelques restes de maçonneries en indiquent les anciennes dispositions; on reconnaît la place du cloître, dont un côté longeait le collatéral Sud de l'église, et un fragment de chapiteau, un seul, accroché aux restes d'une porte, montre, par un fragment de feuille admirablement galbée, que ce cloître datait de la belle époque du xiii^e siècle. Mais ce cloître primitif aurait été, d'après quelques-uns, remplacé au xvii^e siècle par des piliers et des arcades que l'on retrouve maintenant à Brest, où elles ont été transportées pour construire le Marché-Pouliquen, dans le voisinage des halles de Saint-Louis.

C'est avec un grand serrement de cœur que l'on voit réduite à cet état l'abbaye la plus ancienne et la plus illustre de notre Basse-Bretagne, et l'on évoque avec tristesse la mémoire de saint Guénolé, le fondateur, de son fils chéri et successeur, saint Guénael, et des admirables moines qui ont sanctifié ces lieux, et non moins celle du roi Grallon-Meur qui voulut y mourir et y être enseveli.

Nota. — Dans le dernier paragraphe de la vie de saint Guénael, dans Albert Le Grand, 3 Novembre, il est dit que Noménoé rebâtit l'église de Landévennec en l'an 857. Cette église n'a pas eu une longue existence et a dû être détruite peu de temps après par les Normands. En subsiste-t-il quelques restes dans les ruines que nous possédons maintenant ?

NOMS DE QUELQUES PRIEURS DE L'ABBAYE
DEPUIS LE XVII^e SIÈCLE

1620.	Gabriel Poulpiquet.
1621.	René Silguy.
1628.	Benoît Grosdoy.
1673.	Louis Decamps.
1685.	Maur Audren.
1687.	Jean Bellan.
1688.	Julien Doigt.
1693.	Guillaume Hinant.
1696.	Pierre Cosson.
1699.	Pierre Gingat.
1700.	Hervé Le Louédec.
1705.	René Berhereau.
1708.	Corentin Jouan.
1711.	Gilles de Saxe.
1712.	Claude Patron.
1712.	Octobre. Dom Yves Cochet.
1714.	André Le Maître.
1717-1720.	Joseph Castel.
1723.	Pierre Allard.
1724.	Jean Garnier.
1724-1726.	Bernard Jestin.
1726.	Louis de la Touche.
1727-1729.	Patrice Le Breton.
1730-1733.	Julien de la Boissière.
1733-1736.	Henri Morin.
1736-1739.	Yves Romain,
1739-1742.	réélu.
1742-1743.	Jean Pohou,
1743-1748.	réélu.

1748-1751.	Jean-François Ernandet,
1751-1754.	réélu.
1754-1756.	Julien Guillotel.
1756-1757.	Augustin Cassard.
1757-1758.	Etienne Le Langle.
1758-1759.	Mathieu de la Roche.
1759-1761.	Barthélemy Dugas.
1761-1766.	René Cruchon.
1766-1766.	Jean-Baptiste Dupuy.
1766-1769.	Marc-Antoine-Jean Guillou.
1769.	Julien-Thomas Lamandé.
1780.	Jacques-François Marie.
1781.	P. Barat.
1783.	Jacques Maurice.
1790.	Pierre Le Moyné.

Paroisse de Landévennec.

Les religieux de Landévennec ne tardèrent pas à établir, en dehors du monastère, un service religieux pour le bien spirituel des fidèles qui étaient venus se grouper autour d'eux. Cette charge, confiée d'abord à un régulier, fut donnée ensuite à un séculier, qui prenait le titre de « Curé » ou de « Vicaire perpétuel », le monastère conservant la qualité de Recteur primitif.

Au xvi^e siècle, nous voyons un chanoine de la cathédrale, mort le 4 Août 1548, possesseur de neuf bénéfices, parmi lesquels comptait le vicariat de Landévennec (1).

(1) François du Vieux-Chastel, chanoine de Quimper, recteur de Querrien, Foénant, Plevin, Trégourez, Plouarzel, vicaire de Carhaix et de Landévennec (*Déal*).

Au xviii^e siècle, le monastère était bien déchu de son ancienne splendeur, et les Vicaires voulurent en profiter pour s'émanciper et s'affranchir de toute sujétion aux Abbés. Le 8 Septembre 1673 (Arch. départ.), le R. P. Louis de Camps, représentant l'Abbé, se présenta, accompagné d'un autre religieux, à l'église paroissiale, pour y chanter la messe, comme il en avait le droit en sa qualité de Recteur primitif. Ils arrivèrent pendant que le Vicaire de Landévennec était à la préface de la messe, qu'il disait à basse voix. A la postcommunion, comme il commençait un sermon breton, le Père de Camps le pria de lui céder le maître-autel, pour qu'il y pût chanter la messe, comme c'était son droit ; mais le Vicaire lui répliqua que c'était son devoir à lui de prêcher ; et il prêcha, en effet, en breton, du coin de l'Epître. Le Père de Camps alors prit le parti de chanter la grand'messe à l'autel Sainte-Anne ; mais le sermon ne finissait pas et « se continua d'une voix extrêmement haute, jusqu'à l'Evangile ». Ce dont les religieux firent dresser procès-verbal.

Autre contestation en 1691, mais dans laquelle n'interviennent pas les religieux.

Messire « Philippe Le Carré, aumônier desservant sur les vaisseaux du Roi », avait obtenu du pape défunt, Alexandre VIII, provision du vicariat de Landévennec, et l'Evêque de Cornouaille y avait donné son visa, le 23 Octobre 1690.

En vertu de cette nomination, Pierre Jamiec, curé de Landévennec, mais non *vicaire perpétuel*, et qui, dans l'acte, s'intitule : « moi, curé amovible », j'ai induit le dit Sr Le Corre « en possession de la cure et paroisse de Landévennec pour l'avoir fait entrer en ma compagnie dans la dite église paroissiale, par la principale porte d'icelle, pris de l'eau bénite, fait la gémflexion devant le grand autel, et sonné la cloche pour assembler le peuple,

le dit Corre, vêtu d'aube, étole et chape pour faire la procession, après laquelle il a chanté la grande messe sans trouble ni opposition de personne, fors de la part de missire Philippe Daniel, prêtre et vicaire de la dite paroisse, lequel a déclaré s'opposer formellement, pour les raisons majeures qu'il déduira en temps et lieu. De tout quoi j'ai rapporté le présent acte. »

Insinué au greffe des insinuations ecclésiastiques de l'Evêché de Quimper.

Les registres paroissiaux pourraient nous apprendre quelle suite fut donnée à cette opposition ; mais nous n'avons pas eu le loisir de les consulter.

Le dernier recteur de Landévennec, avant la Révolution, fut M. Jean-Yves Riou qui en était titulaire depuis au moins 1783. En 1791, il était fort âgé et infirme, et se laissa porter sur la liste des prêtres assermentés. Il mourut dans les premières années de la Révolution.

A ce moment, l'église paroissiale tombait en ruines, et le 22 Février 1791, le Département, statuant sur une pétition des habitants, autorisait la translation du service religieux de l'église paroissiale en celle de l'abbaye, attendu qu'il n'y a plus de religieux (L. 107).

Cette translation ne fut que provisoire, malheureusement, et c'est la belle église du monastère qui a disparu.

EGLISE PAROISSIALE ACTUELLE

Elle se compose d'une nef sans bas-côtés, de deux branches de transept et d'une abside droite à très faible saillie.

Le maître-autel est surmonté d'un petit retable à colonnes torsées. — Dans le chœur, est un lutrin ancien ayant un pied triangulaire, orné de jolies sculptures flamboyantes du xvi^e siècle, dans le genre de celles de la tribune

des orgues de Saint-Melaine de Morlaix. — En face de la chaire, est un crucifix en bois, d'un genre tout ascétique : figure émaciée respirant la souffrance, les bras tendus très droits, comme étirés violemment.

L'église possède un grand reliquaire en bois avec applications d'ornements d'argent repoussé, puis deux autres petits reliquaires, avec ornementation analogue et qui doivent provenir de l'abbaye.

Sur le mur Nord de la nef, est une grande toile, représentant la dernière Cène ; puis deux petits tableaux sur bois. — L'un représente saint Corentin avec la façade de la cathédrale de Quimper ; un seigneur indiscret coupe en deux le poisson du Saint, au bord de sa fontaine. — Le second figure le martyr de saint Jacques le mineur, évêque de Jérusalem : trois hommes d'armes et un chef lui broient les membres et la tête à coups de bâtons de foulons. Le Saint est représenté grand, debout, tenant un livre et une massue de foulon. Au second plan on voit des bateaux voguant sur l'eau.

Les statues en vénération sont : deux images de Notre-Dame et un saint Yves en cotte ou surplis, avec camail et barrette.

A la mort de M. Riou, Expilly nomma à Landévennec un jeune prêtre qu'il venait d'ordonner, le 17 Avril 1792, M. Guillaume Jean-Marie Jestin, né à Locmaria-Plouzané, le 27 Avril 1754. « Il était d'une ignorance excessive, ayant été refusé à trois examens consécutifs, au temps de M^{gr} de la Marche ». Il quitta Landévennec pour devenir curé constitutionnel de Saint-Pierre-Quilbignon ; en 1805, il était prêtre habitué à Recouvrance. « Paraît disposé à rétracter ses erreurs, à demander pardon à Dieu, à ses supérieurs, à ses confrères, et aux bonnes âmes qu'il a scandalisées. » Il mourut à Coatméal, en 1820.

Lorsqu'il quitta Landévennec, il fut remplacé par M.

Pierre Louboutin, né à Plonévez-Porzay, en 1741, et prêtre en 1771. En 1794, il était vicaire à Telgruc ; sa conduite semblait suspecte à ses supérieurs, d'après une lettre qu'il écrivit lui-même à M. Frollo, vicaire général, vers 1804. Mais lorsqu'il mourut, le 21 Mars 1806, à l'âge de 65 ans, le maire, M. Tiphaigne, annonçant sa mort à l'Evêque, dit « que ce respectable et charitable pasteur emporte avec lui les regrets de toutes ses ouailles », et supplie qu'on lui nomme un successeur. Ce vœu ne put être exaucé que plusieurs années après, et Landévennec demeura sans recteur près de dix ans.

RECTEURS DE LANDÉVENNEC, APRÈS LA RÉVOLUTION

- 1816-1818. M. Jean Arhan, de Clédén-Cap-Sizun.
- 1818-1822. Yves Le Foll, de Guerlesquin.
- 1822-1825. François-Michel Durand, de Loctudy.
- 1825-1833. Yves Mesangroaz, de Plougourvest.
- 1834-1836. Barvet.
- 1836-1861. Claude-Marie Maguer, de Dirinon.
- 1861-1874. Jean-Marie Guiffant, de Crozon.
- 1874. Paul Le Roux, de Plounévez-Lochrist.
- 1875-1877. Jean Gilard, de Mellac.
- 1877. Joseph-François Mahé, de Plougasnou.
- 1886. M. Le Vern, de Landerneau.
- 1887-1892. René-Marie Colin, de Lambézellec.
- 1892-1904. Jean-Guillaume Dagorn, de Primelin.
- 1904-1912. Prosper-Louis-Marie Le Jacq, de Ploudalmézeau.
- 1912. Jean-Marie Salaün, de Landévennec.

VICAIRES

1869.	Louis Keraudren.
1875.	Eugène Odey.
1877.	Emile Jean.
1880.	Clet-Marie Cariou.
1888.	Yves-Marie Deniel.
1894.	Gabriel-Marie Nicolas.
1901.	Ursin-Marie Kerouanton.
1908.	Maurice-Marie Guilcher.
1913.	Jean-Thomas Kersalé.

En 1814, M. Doucin, curé de Crozon, répondant sur une demande de l'état des biens immeubles de la fabrique de Landévennec, alors privée de Recteur, disait qu'aucun bien ne subsistait en propriété, à la fabrique, et ajoutait que, quant à l'abbaye, elle avait été achetée, avec toutes ses dépendances, « par M. Tiphaigne, ancien officier retiré ; on assure qu'il entretient bien l'église ». Nous ne savons si ce M. Tiphaigne fut le premier acquéreur ; toujours est-il que, le 12 Octobre 1825, l'abbaye et ses terres étaient de nouveau mises en vente, devant le tribunal de Châteaulin, sur une mise à prix de 12.000 francs.

C'était vraiment une bonne occasion, pour le clergé, de faire retourner à l'Eglise ce bien ecclésiastique. Le 4 Octobre 1825, M. Madec, recteur de Logonna, écrivait à Mgr de Poulpiquet, pour l'engager à faire cette acquisition qui pourrait servir soit de petit séminaire soit de maison de retraite aux prêtres âgés et infirmes, faisant valoir qu'outre les bâtiments, « la propriété avait environ 40 journaux de terres chaudes et bien plus de terres froides ; l'église du couvent est très longue et fort large, et l'on assure qu'elle peut avoir tout autour au moins 12 à 15 pieds de mur,

« Au milieu du cloître, il y a un puits très bon, très beau, été et hiver. »

« Tous ces édifices, bois et terres chaudes, sont renfermés dans des murs fort élevés ; c'est, assurément, l'un des plus beaux endroits que l'on puisse trouver pour un établissement religieux. »

Il faisait entendre que la vente des bois rapporterait prochainement plus de 12.000 francs. « Ce serait une petite avance, pour retirer dans la suite un grand bénéfice pour le Séminaire, tout en rendant service à la jeunesse et aux ecclésiastiques infirmes. »

Grâce à la générosité de M. Le Coz, Monseigneur donna tout pouvoir à M. Ducap, vérificateur des poids et mesures, de pousser les enchères jusqu'à 15.000 francs ; mais par suite d'une erreur de l'avoué, qui comptait sur un troisième feu, l'enchère ne fut pas mise en temps voulu, et l'abbaye fut adjugée, pour 14.300 francs, à M. Aristide Vincent, architecte de Paris. M. Le Coz en fut désolé, et, dès le 13 Octobre, écrivait à Monseigneur :

« Hier, à 8 heures du soir, j'apprends de M. Ducap, que Landévennec a été adjugé pour 14.300 francs. J'avais chargé, dit-il, M. de la Roque, avoué, de mettre jusqu'à 15.000 francs, aux termes des ordres de Monseigneur, me proposant, s'il en était besoin, de mettre les 4.000 francs de plus, suivant vos ordres. L'huissier chargé des criées, ne comptant que du second feu, cette mesure a trompé les avoués. L'adjudicataire est M. Vincent, parent et agent des créanciers, qui avait donné ordre à son avoué de pousser jusqu'à 18.000 francs. »

Il y a la ressource de la surenchère, « persuadé, ajoute M. Le Coz, que Landévennec valait effectivement environ 20.000 francs, et qu'il deviendrait dans peu une source de bénédiction pour le Séminaire. Après avoir bien consulté le bon Dieu, j'ai suivi le mouvement de mon cœur. J'ai,

comme on dit, *fait la saignée jusqu'à l'eau rousse*, j'ai sacrifié mon dernier écu, j'ai envoyé de nuit un exprès à M. Ducap pour le prier d'ajouter 4.000 francs à votre mise, que je me persuadais devoir aller beaucoup au delà de 15.000 francs. Si l'affaire réussit, nous bénirons Notre Seigneur ; si elle ne réussit pas, nous le bénirons encore ; je lui dirai, avec le prophète-roi, *Domine Deus virtutum, quousque irasceris super orationem servi tui ?* »

Le jour de l'adjudication, 12 Octobre 1825, M. Ducap écrivait à Monseigneur que M. Vincent demeurait adjudicataire de l'abbaye pour la somme de 14.300 francs, qu'on pouvait y mettre une surenchère faisant élever le prix à au moins 20.000 francs, mais qu'il savait par ailleurs, de source certaine, que l'acquéreur aurait poussé les enchères jusqu'à 30.000 francs, car il voulait établir une usine, sur les ruines de l'abbaye. De fait, M. Vincent, qui devint dans la suite maire de Landévennec, y établit des fours à briques, ce qui ne tarda pas à achever la destruction de ce qui restait du monastère. Ce que l'industrie moderne n'a pu détruire, c'est le site enchanteur de Landévennec, qui demeurera un des coins les plus pittoresques de notre pays.
